### Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 22 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux mai à 20 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE

Date de convocation : mercredi 15 mai 2024

Présent(e)s: Raymond DESILLE, Gérard ALAIRE, Marie-Laure FELIX, Antoine RUBIO, Jenny HURTAUD, Frédéric ANGIBAUD, Erwann BELLY, Aurélie CHAUVIN, David JOUBERT, Marie MAINGOT, Stéphanie PAJOT, Thomas RAMBEAU, Dominique SOUCHET

Absent(e)s excusé(e)s:

Absent(e)s: Florent BOUILLAUD

Représenté(e)s:

Secrétaire de la séance : Aurélie CHAUVIN

#### Ordre du jour :

- 1- Intervention de Volkswind France SAS concernant l'implantation des éoliennes sur notre commune
- 2- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 09 avril 2024
- 3- Déclaration(s) d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain
- 4- Numérotation de voirie : Nouvelles habitations route du Désert
- 5- Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
- 6- Organisation des élections européennes
- 7- Compte-rendu de la commission "Environnement"
- 8- Compte-rendu de la commission "Fêtes et cérémonies"
- 9- Divers.

Début de séance : 20 heures 00

## 1- <u>Intervention de Volkswind France SAS concernant l'implantation des éoliennes sur notre</u> commune

La séance débute sur la présentation du futur chantier d'édification de 8 éoliennes, 6 sur la commune de Chambon et 2 sur la commune de Puyravault par Volkswind France SAS et EDF renouvelable. Les travaux, autorisés par la Préfecture en 2020, commenceraient en octobre 2024 par la mise en place des chemins d'accès, suivi des raccordements EDF et Génie civil. De janvier à mars 2025, est prévue la mise en place des fondations et des remblais, suivi en novembre et décembre 2025 de la mise en place des mats et pales. Les travaux doivent se terminer en janvier 2026.

Caractéristique d'une éolienne : Puissance : 4,2 méga water – hauteur : 180 m – Diamètre rotor (partie rotative + pales) : 136m. Les 8 éoliennes alimenteront environ 12 650 foyers.

### 2- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 09 avril 2024

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le dernier compte-rendu. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 09 avril 2024.

### 3-Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, déposée :

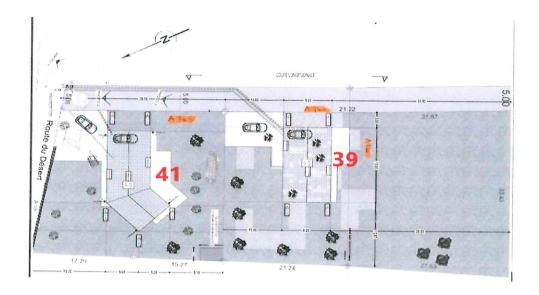
- par Maître Alcide BORDE, notaire à Surgères, pour le bien cadastré C176, d'une superficie de 718 m² et situé rue de Vouhé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ce bien.

### 4- Numérotation de voirie : Nouvelles habitations route du Désert

Le conseil municipal décide de numéroter les habitations cadastrées A744 et A745 et dont l'accès donne sur la route du Désert à Blameré, comme détaillé ci-dessous :

- 39 route du Désert (numérotation métrique) pour l'habitation cadastrée A744
- 41 route du Désert (numérotation métrique) pour l'habitation cadastrée A745.



# 5- <u>Délibération relative au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)</u> — Rapporteur Marie-Laure FELIX

Vu l'avis favorable du comité technique du centre de gestion 17 en date du 09 avril 2024, le conseil municipal, à l'unanimité décide la mise en place du RIFSEEP au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Le RIFSEEP : nouveau Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel des agents. Ce nouveau régime indemnitaire est composé de deux parties :

- l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire annuel (C.I.A) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

### 6- Organisation des élections européennes du 09 juin 2024

## TABLEAU DE PERMANENCE DU BUREAU DE VOTE Président : Raymond DESILLE

	Dimanche 09 juin 2024
	Erwann BELLY
8h à 10h30	Raymond DESILLE
	Jenny HURTAUD
10h30 à 13h	Aurélie CHAUVIN
	David JOUBERT
	Stéphanie PAJOT
13h à15h30	Stéphanie PAJOT (jusqu'à 14h)
	Marie-Laure FELIX (à partir de 14h)
	Thomas RAMBEAU
	Antoine RUBIO
15h30 à 18h	Gérard ALAIRE
	Raymond DESILLE
	Marie-Laure FELIX

- 7- <u>Compte-rendu de la commission " Environnement"</u> Rapporteur Dominique SOUCHET La commission « Environnement » travaille sur l'aménagement, avec l'aide du Département, des terrains situés impasse des jardins, lieu-dit « Le Pendu » : plantation d'une haie ...
- 8- Compte-rendu de la commission "Fêtes et cérémonies" Rapporteur Marie-Laure FELIX La commission « Fêtes et cérémonies » propose pour le repas du 14 juillet, du jambon grillé accompagné de mojettes. Les festivités se feront à l'espace du Ruisseau. Le conseil approuve ce choix. La commission « Communication » travaillera sur la réalisation de la nouvelle pyratelle qui communiquera toutes les informations nécessaires pour s'inscrire au repas.

### 9- Divers.

Le Maire informe le conseil municipal :

- ✓ que notre commune est concernée par l'enquête de recensement de la population en 2025. La première étape sera de désigner un coordonnateur communal principal en charge des opérations du recensement.
- ✓ que le contrat de travail de Monsieur Thomas GIRAL employé communal jusqu'au 31 juillet, ne sera pas renouvelé.
- ✓ qu'il a reçu une candidature spontanée pour un poste d'adjoint technique sur notre commune, a retenu toute notre attention. A suivre.
- ✓ La désignation des jurés d'assise pour 2025 a eu lieu hier à Surgères. Deux administrés de notre commune ont été tirés au sort.
- ✓ La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 25 juin 2024 à 20h.

Levée de séance : 22 heures 00

### Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 23 mai 2024

Le Maire, Raymond DESILLE